



QUARTIER SAINT CHRISTOPHE

COMMUNE DE VALLET (44)

PRE-DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

*ECE Environnement
9bis rue Saint-Evrault
49106 ANGERS*

*Tél. : 02 41 36 07 36
Fax : 02 41 36 01 46
www.ece-environnement.com
info@ece-environnement.com*

*INGENIERIE ECOLOGIQUE, CONSEIL EN ENVIRONNEMENT & MANAGEMENT VERT
Siret : 403 116 858 00024 – APE : 7112B*

Version	Date	Remarque
1306_Pré-diag Env_Vallet_V0	07/04/2016	-

SOMMAIRE

Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
A. Preambule	4
B. Méthodologie et limites	4
C. Résultats	5
C.1 VEGETATION ET HABITATS NATURELS	5
C.2 FAUNE	7
C.3 CORRIDORS ECOLOGIQUES	9
C.4 ZONES HUMIDES	11
D. Conclusion	14
E. Annexes	15
ANNEXE 1 : OUTILS D’EVALUATION PATRIMONIALE ET REGLEMENTAIRE	15
ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1- Prises de vue des formations végétales de la zone d'étude.....	6
Figure 2- Serin cini sur la zone d'étude	7
Figure 3- Lézard des murailles et Triton plamé sur la zone d'étude	9
Figure 4- Extrait du SRCE des Pays de la Loire	9
Figure 5- Cartographie des formations végétales et de la faune	10
Figure 6- Zones humides probables en Loire-Atlantique (DREAL Pays de la Loire).....	11
Figure 8- Prises de vue des sondages pédologiques	12
Figure 9- Cartographie des résultats de l'expertise pédologique	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- Formations végétales identifiées.....	5
Tableau 2- Espèces d'oiseaux observées.....	8
Tableau 3- Espèces d'amphibiens et de reptiles observés	8
Tableau 4- Espèce d'insectes observées.....	9
Tableau 5- Description et caractérisation des sondages pédologiques (prises de vue page suivante)	11

A. PREAMBULE

Ce rapport présente les résultats du pré-diagnostic environnemental réalisé sur l'emprise du projet du Quartier Saint Christophe à Vallet pour le compte d'Aménagement PIERRES ET EAU.

Ce diagnostic porte notamment sur :

- végétation et habitats : nature, composition, qualité, intérêt patrimonial ;
- zones humides : caractérisation, fonctionnalité ;
- faune : liste des espèces présentes, analyse des potentialités du milieu et des habitats ;
- corridors écologiques : axes de déplacement sur le site, liens du site avec les espaces naturels environnants, vallée de la Logne notamment.

B. METHODOLOGIE ET LIMITES

Une visite de terrain a été effectuée le 5 avril 2016 au cours de laquelle les méthodes suivantes ont été mises en œuvre :

- relevé phytoécologique et caractérisation des formations végétales ;
- relevé des espèces de la faune présentes (oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, mammifères hors chiroptères) ;
- échantillonnage pédologique de la zone d'étude par sondages pédologiques à la tarière à main réalisé selon les critères de définition et de délimitation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

La période d'expertise était adaptée pour l'inventaire de l'avifaune reproductrice précoce, des amphibiens précoces et la réalisation des sondages pédologiques (début du printemps). En revanche, elle était trop précoce pour l'observation de la flore, des insectes, des reptiles et des mammifères.

L'évaluation de la patrimonialité des formations végétales et des espèces s'appuie sur les arrêtés de protection, les listes rouges, la liste des espèces déterminantes en région, ... (voir annexe 1).

N.B : Cette étude ne peut être considérée comme un réel diagnostic écologique. La réalisation d'un état initial de la faune et de la flore nécessite plusieurs passages sur une année complète.

C. RESULTATS

C.1 VEGETATION ET HABITATS NATURELS

La zone d'étude constitue un secteur urbain assez artificialisé. Les formations végétales rencontrées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Une seule formation fait référence à un habitat caractéristique de zone humide (table B de l'arrêté du 24 juin modifié) : végétation à Cresson des fontaines (CB 53.4).

Tableau 1- Formations végétales identifiées

Dénomination	Code Corine biotopes	Description
Pièces d'eau	22.1 x 22.411	Bassin en eau à Petite Lentille d'eau
Ecoulement d'eau	89.22 x 53.4*	Ecoulement d'eau recouvert de Cresson des fontaines
Friches et végétations rudérales	87	Végétation de friche développée sur des espaces de type jardins, potagers laissés à l'abandon et sur des espaces artificiels ou remaniés (friche pionnière)
Fourrés	31.8	Haie ornementale à Laurier abandonnée ; développement spontanée de Ronce commune, Prunelier
Jardins potagers	85.32	Petites parcelles cultivées en potagers
Prairies mésophiles fauchées	38.2	Prairies localisées sur le secteur Est
Alignement d'arbres	84	Haies de bords de parcelle à Chêne pédonculé, Marronnier, Platane, Thuya

* habitat caractéristique de zones humides

76 espèces végétales ont été recensées. Parmi celles-ci, aucune ne présente d'intérêt patrimonial.

Une espèce à caractère invasif a été observée : la Renouée du Japon observée sur le talus routier au sud.

D'autre part, une espèce est indicatrice de zones humides (table A de l'arrêté du 24 juin modifié) : le Cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*) recouvrant l'intégralité de l'écoulement d'eau à proximité de la STEP.

Sur la base de cette expertise, les enjeux floristiques semblent faibles. On note toutefois la présence d'un habitat de zone humide : la formation à Cresson des Fontaines occupant l'écoulement d'eau à proximité de la STEP.



Friche herbacée et fourrés ; Espace récemment remanié



Prairie mésophile ; Végétation à Cresson des fontaines recouvrant l'écoulement d'eau à proximité de la STEP



Bassins en eau

Figure 1- Prises de vue des formations végétales de la zone d'étude

C.2 FAUNE

- Mammifères

Aucun mammifère ni aucun indice de présence n'a été observé. Cependant, des espèces communes peuvent fréquenter le site : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europeus*), Fouine (*Martes foina*) , micromammifères, ...

- Oiseaux nicheurs

23 espèces d'oiseaux ont été contactées sur le site et ses abords immédiats. Cette diversité apparaît intéressante compte tenu de la situation en contexte urbain. La plupart des espèces observées nichent potentiellement au sein de l'emprise du quartier hormis quelques-unes comme le Choucas des tours, la Corneille noire, le Rougequeue noir. Les haies et les fourrés constituent les habitats préférés pour la nidification ; les milieux en friche, les jardins potagers et les prairies sont des espaces favorables pour leur alimentation.

Parmi ces 23 espèces, 17 sont protégées en France (article 3) et trois sont quasi-menacées (NT) sur la liste rouge régionale. Ce sont néanmoins des oiseaux communs à assez communs, généralistes et qui fréquentent volontiers les milieux urbains (parcs, jardins, ...).

Sur la base de cette expertise, les enjeux pour les oiseaux semblent faibles à modérés.



Figure 2- Serin cini sur la zone d'étude

Tableau 2- Espèces d'oiseaux observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRF Nicheur, de passage, hivernant	LRR Nicheur	Dét. ZNIEFF	Protection nationale	Directive européenne
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC, -, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC, -, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC, NA, NA	NT	?	Art 3	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC, -, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	LC, NA, NA	LC	-	-	An II/2
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC, NA? NA	LC	-	Art 3	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC, NA, NA	LC	-	-	An II/2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC, NA, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC, NA, -	NT	-	Art 3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC, NA, NA	LC	-	-	An II/2
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle des fenêtres	LC, DD, -	LC	-	Art 3	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC, NA, NA	LC	-	-	An II/2
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC, NA, -	LC	-	Art 3	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC, NA, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC, NA, -	LC	-	Art 3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC, NA, LC	LC	-	-	An II/1, An III/1
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC, NA, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC, NA, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC, NA, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	LC, NA, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC, NA, NA	LC	-	-	An II/2
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC, -, NA	LC	-	Art 3	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC, NA, NA	NT	?	Art 3	-

• Amphibiens et reptiles

Deux espèces d'amphibiens ont été observées au sein du bassin le plus au sud, dans lequel elles se reproduisent : le Triton palmé et la Grenouille commune. Ces deux espèces sont protégées mais communes et non menacées.

Un reptile a été observé : le Lézard des murailles. Cette espèce protégée mais commune et non menacée fréquente notamment les anciens murs et murets de pierres bien exposés au soleil.

Sur la base de cette expertise, les enjeux pour les amphibiens et les reptiles semblent faibles à modérés.

Tableau 3- Espèces d'amphibiens et de reptiles observés

Nom scientifique	Nom commun	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante	Protection nationale	Directive européenne
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille commune	LC	NA	-	Art 5, Art 6	An 5
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	-	Art 2	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	-	Art 3	-



Figure 3- Lézard des murailles et Triton plamé sur la zone d'étude

- Insectes

Seules quelques espèces d'insectes ont été relevées à cette saison. La période était beaucoup trop précoce pour l'observation de ce groupe. Néanmoins, compte tenu des formations végétales identifiées, **les enjeux pour ce groupe sont probablement faibles.**

Tableau 4- Espèce d'insectes observées

Nom scientifique	Nom commun
<i>Osmie sp.</i>	Abeille solitaire
<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain
<i>Tipula sp.</i>	Tipule
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points
<i>Xylocopa violacea</i>	Xylocope violet
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
-	Azuré

C.3 CORRIDORS ECOLOGIQUES

Le quartier Saint Christophe n'est concerné par aucun élément du SRCE des Pays de la Loire. La logne qui s'écoule en limite Sud du bourg et en dehors de la zone d'étude est référencée en cours d'eau corridor.

A l'échelle locale, le site ne présente pas d'intérêt particulier pour le déplacement des espèces compte tenu de sa situation en milieu urbain. Il peut toutefois être utilisé comme élément relais pour les espèces se déplaçant en pas japonais (notamment les oiseaux).



Figure 4- Extrait du SRCE des Pays de la Loire

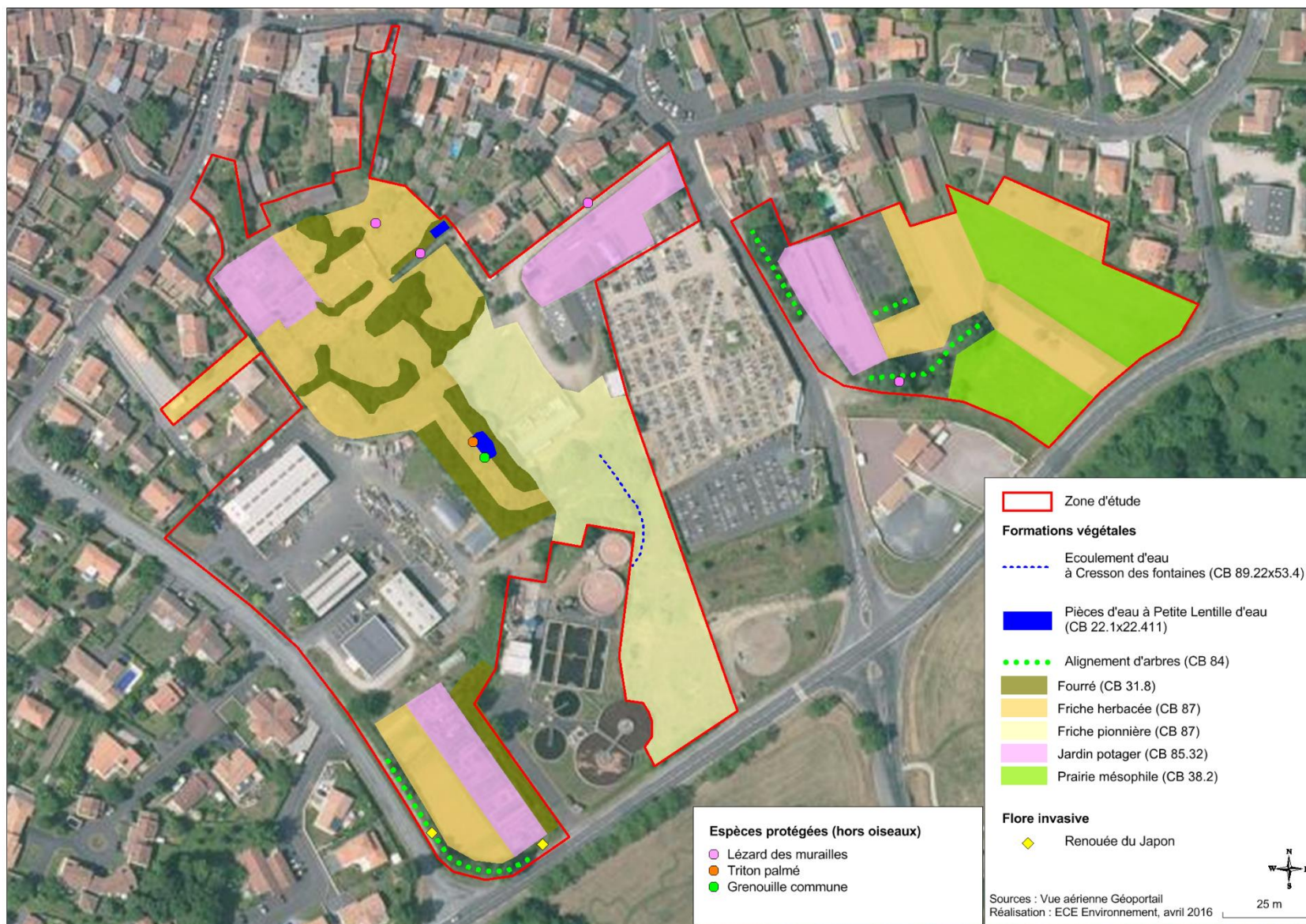


Figure 5- Cartographie des formations végétales et de la faune

C.4 ZONES HUMIDES

Selon la cartographie des zones humides probables de la DREAL Pays de la Loire, la zone d'étude n'est concernée par aucun secteur pré-localisé en zone humide.

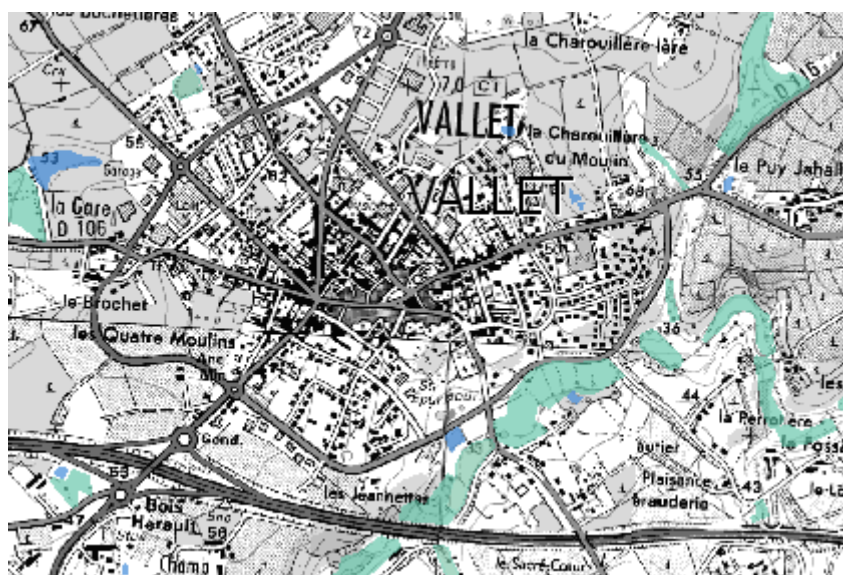


Figure 6- Zones humides probables en Loire-Atlantique (DREAL Pays de la Loire)

Les sondages pédologiques réalisés ont montrés les types de sol décrits dans le tableau ci-dessous.

Deux sondages (S8 et S10) présentent un sol caractéristique de zones humides. **Une surface d'environ 285 m² a été délimitée en zone humide.**

Tableau 5- Description et caractérisation des sondages pédologiques (prises de vue page suivante)

N°	Horizon		Hydromorphie	Type GEPPA
	Prof. (cm)	Structure		
S1 à S7	0 - 25/30	Limon sableux brun foncé	-	-
	20-80	Limon sableux brun	-	
S8 et S10	0-20	Limon brun mouillé	-	H
	20-100	Limon argileux brun-noir à matières organiques, mouillé	Traits rédoxiques et histiques	
S9	0-20	Remblai limoneux mouillé	-	-
	20-80	Remblai sablo-caillouteux	-	
S11	0-20	Limon sableux brun	-	-
S12	0-20	Remblai caillouteux impossible à pénétrer	-	-
S13 à S16	0-20	Limon sableux brun	-	-

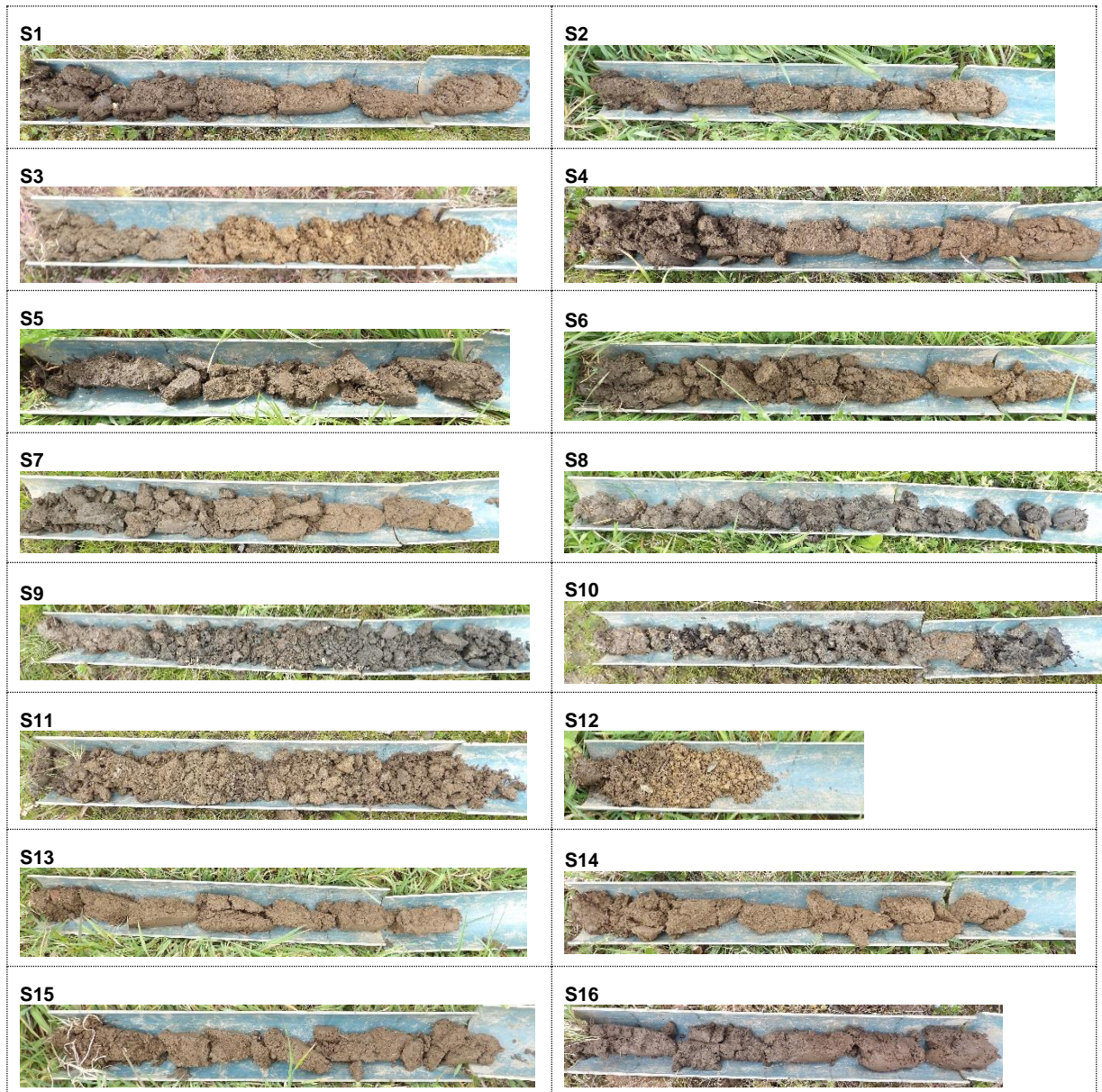


Figure 7- Prises de vue des sondages pédologiques

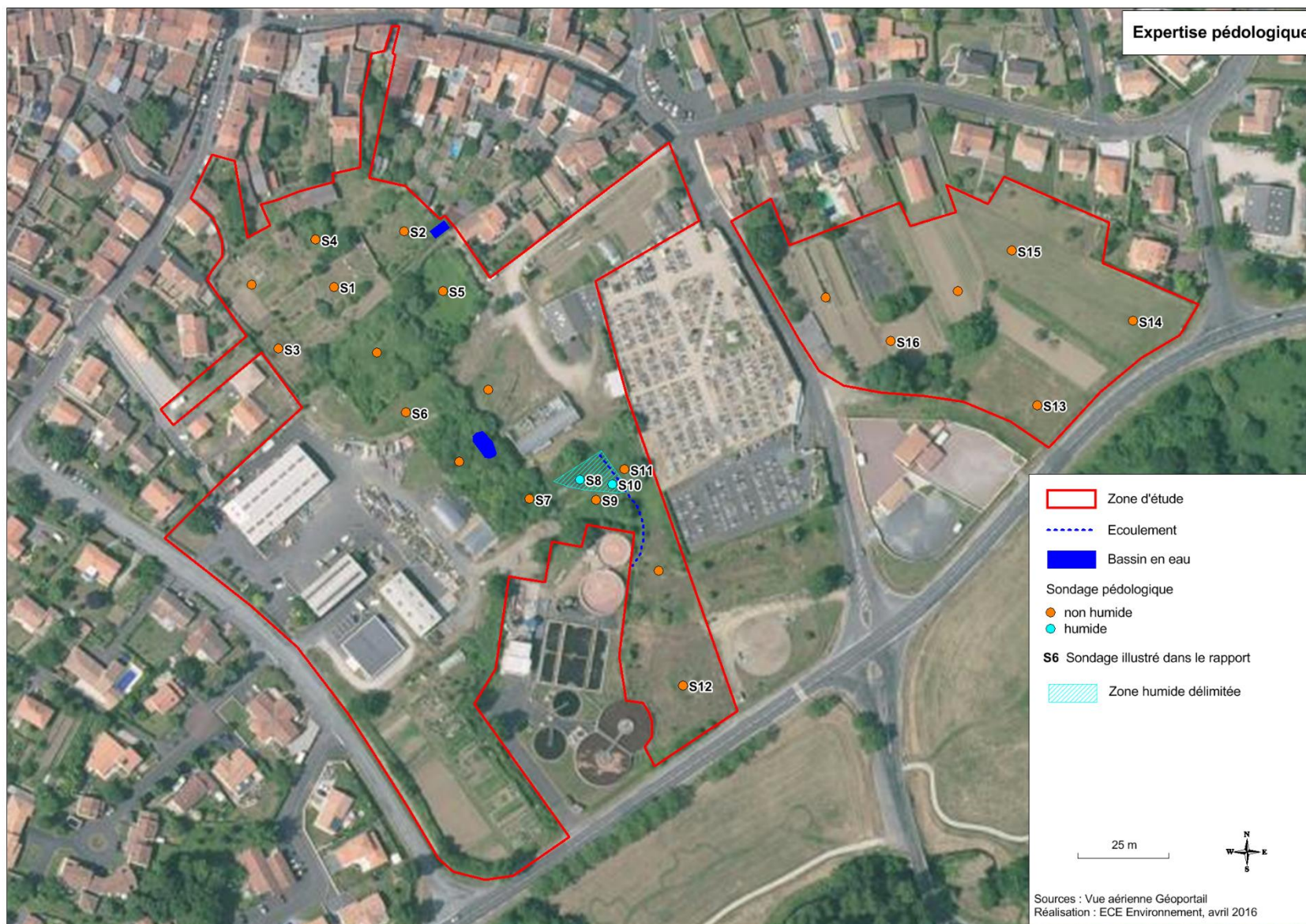


Figure 8- Cartographie des résultats de l'expertise pédologique

D. CONCLUSION

L'essentiel de la zone d'étude est occupé par des milieux anthropisés ne présentant, sur la base de cette étude, pas d'enjeu écologique particulier :

- aucune espèce végétale protégée ou menacée n'a été inventoriée ;
- la faune observée est commune et non menacée ; elle compte plusieurs espèces protégées : Triton palmée et Grenouille commune, Lézard des murailles, 17 espèce d'oiseaux.

On retiendra également la présence d'un habitat caractéristique de zone humide (végétation à Cresson des fontaines) inclu au sein d'une zone humide (285 m²) délimitée sur la base du critère pédologique.

Afin de préserver la biodiversité existant sur le site et répondre aux enjeux réglementaires concernant les espèces protégées et les zones humides, l'aménagement du quartier devra, dans la mesure du possible :

- éviter la destruction des espèces d'amphibiens et préserver leurs habitats (pièces d'eau et fourrés attenants) ;
- éviter la destruction de Lézard des murailles et préserver ses habitats, en particulier les murs et murets en pierres ;
- éviter la destruction des espèces d'oiseaux protégées et préserver ou reconstituer des habitats favorables (haies, fourrés, espaces enherbés, jardins) ;
- éviter tout emprise imperméable sur la zone humide, le cas échéant compenser la surface détruite.

E. ANNEXES

ANNEXE 1 : OUTILS D'ÉVALUATION PATRIMONIALE ET RÉGLEMENTAIRE

Une espèce ou un habitat est patrimonial si :

- inscription à l'annexe II de la directive habitats à l'annexe I de la directive oiseaux ;
- inscription sur la liste des espèces déterminantes pour la création des ZNIEFF ;
- statut selon la classification de l'UICN quasi-menacé (NT) ou menacé (VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique d'extinction) sur les listes rouges nationales et régionales lorsqu'elles existent ;
- statut de rareté à l'échelle régionale ou départementale (R, RR, E) si il existe.

Le statut réglementaire est recherché dans les arrêtés ou directives nationaux, régionaux et européens.

Flore et habitats naturels

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national
- Arrêté du 25 janvier 1993 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale
- Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne EUR 15 v.2 (octobre 1999)
- Annexe I et II, Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages
- Liste rouge des espèces menacées en France – Flore vasculaire de France métropolitaine : Premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés (2012)
- Liste rouge des espèces menacées en France – Orchidées de France métropolitaine (2010)
- Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire (CBNB, 2008)
- Espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF

Mammifères

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Annexe II, Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages
- Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères de France métropolitaine (2009)
- Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire (LPO -Marchadour, 2008)
- Espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF (2015)

Oiseaux

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Directive 79/409/CEE du 02 avril 1979, directive Oiseaux
- Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine (2011)
- Liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (LPO, 2015)
- Espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF (2015)

Amphibiens et reptiles

- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Annexe II, Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages
- Liste rouge des espèces menacées en France – Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2009)
- Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire (LPO -Marchadour, 2008)
- Espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF (2015)

Insectes

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Annexe II, Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages
- Liste rouge des espèces menacées en France – Papillons de jour de France métropolitaine (2012)
- Liste rouge européenne des espèces d'odonates (2010)
- Espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF (2015)

Statuts des listes rouges mondiale, européenne, de France et régionale selon les critères de l'UICN

RE	Disparue de métropole	
CR	En danger critique	Espèces menacées
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi-menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable, espèce non soumise à l'évaluation	
NE	Non évalué	

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des Pays de la Loire (2008)	Classe de rareté pour la région	Protection
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	LC	TC	-
<i>Alium sp.</i>	Ail	-	-	-
<i>Anthriscus sp.</i>	Anthrisque	-	-	-
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette des dames		TC	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune, Herbe de feu	LC	TC	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine	LC	AC	-
<i>Bambuseae sp.</i>	Bambou	-	-	-
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	LC	TC	-
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue commun	LC	C	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	LC	TC	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	LC	TC	-
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage, Cabaret aux oiseaux	LC	AC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	LC	TC	-
<i>Cerastium glomeratum</i>	Ceraiste aggloméré	LC	TC	-
<i>Asplenium ceterach</i>	Cétérach officinal	LC	C	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	LC	TC	-
<i>Chenopodium sp.</i>	Chénopode	LC	TC	-
<i>Cirsium sp.</i>	Cirse	LC	TC	-
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	LC	C	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle pelotonné	LC	TC	-
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	LC	AC	-
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe à feuilles d'amandier	LC	TC	-
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire	LC	TC	-
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	LC	TC	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	LC	TC	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	LC	TC	-
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	-	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium Herbe à Robert	LC	TC	-
<i>Arum sp.</i>	Gouet	LC	TC	-
<i>Plantago major</i>	Grand Plantain	LC	TC	-

Quartier Saint Christophe, Commune de Vallet (44)

<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	LC	C	-
<i>Chelidonium majus</i>	Grande Chélidoine	LC	C	-
<i>Urtica dioica</i>	Grande Ortie	LC	TC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	LC	TC	-
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	LC	TC	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	LC	TC	-
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	LC	TC	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	LC	TC	-
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant	LC	TC	-
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	LC	TC	-
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche	LC	C	-
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier commun	-	-	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier	LC	TC	-
<i>Verbascum sp.</i>	Molène	LC	TC	-
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	LC	TC	-
<i>Muscari sp.</i>	Muscari	-	-	-
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	LC	TC	-
<i>Narcissus jonquilla</i>	Jonquille	-	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	LC	TC	-
<i>Umbilicus rupestris</i>	Nombriil de Vénus	LC	C	-
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre, Ormeau	LC	TC	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille commune	LC	TC	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	TC	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	TC	-
<i>Lemna minor</i>	Petite Lentille d'eau	LC	C	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	LC	TC	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	LC	TC	-
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf	LC	TC	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	LC	TC	-
<i>Platanus sp.</i>	Platane	-	-	-
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	LC	C	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	LC	TC	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	LC	TC	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	LC	TC	-
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	LC	TC	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	LC	TC	-
<i>Rumex sp.</i>	Rumex	LC	TC	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	LC	AC	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	LC	TC	-
<i>Spergula arvensis</i>	Spergule des champs	LC	C	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	LC	C	-
<i>Thuja sp.</i>	Thuya	-	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	LC	TC	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	LC	TC	-
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	LC	TC	-
<i>Vicia sp.</i>	Vesce	-	-	-